Leurs statuts leur interdisent de rien recevoir, fût-ce un verre d'eau des indigents qu'elles entourent de leur sollicitude et qu'elles défendent contre la maladie et la misère.

Nous avons d'ailleurs, à plusieurs reprises, parlé ici de ces admirables femmes.

La laborieuse population de Grenelle où elles ont leur maison-mère, 57, rue Violet, sera douloureusement surprise de voir leurs bienfaitrices traînées comme des criminelles devant les tribunaux. Nous espérons que M. André, le juge d'instruction chargé d'établir la culpabilité de celles qui ont tout quitté pour se faire les servantes gracieuses des malheureux, éclairera son enquête du témoignage de tous ceux qu'elles ont secourus, soignés et sauvés, et de tous ceux que leur disparition, si on les y condamnait, laisserait dans l'abandon le plus absolu.

Ne verra-t-on pas l'odieux de pareilles poursuites?

Si on persiste, ce ne sera pas un spectacle banal de voir ces saintes femmes comparaître en correctionnelle pour crime de dévouement aux malheureux.

Me Ménard est chargé d'assister les Petites-Sœurs de l'Assomption dans l'instruction dirigée contre elles; mais c'est la multitude des malades pauvres secourus par les pieuses femmes dont l'avocat va être chargé.

UNE REVOCATION D'AUTORISATION

L'*Officiel* d'aujourd'hui contient un décret révoquant un autre décret du 19 juillet 1854, reconnaissant la Congrégation des Augustines de Sainte-Marie de Lorette existant à Paris, 79, rue de Vaugirard.

Cette Congrégation, dit le décret, a cessé d'exister et a été remplacée par une autre Congrégation, celle des Oblates de Saint-François de Sales.

Cette dernière Congrégation n'ayant pas l'heur de plaire à M. Waldeck-Rousseau, celui-ci refuse de leur permettre de se substituer aux Augustines de Sainte-Marie de Lorette, et la liquidation des biens est ordonnée, conformément à la nouvelle loi des associations.

UN SÉQUESTRE

Il existait à Marseille une association religieuse de femmes, sous le nom de religieuses de Notre-Dame du Cénacle, dont l'établissement est situé rue Sainte-Victoire. Ces religieuses, n'étant pas autorisées et n'ayant fait aucune démarche pour se faire autoriser se sont dispersées, laissant une des leurs gardienne de l'immeuble.

Le parquet a demandé à la 1re Chambre du tribunal civil de prononcer le séquestre des biens de cette communauté.

Le tribunal a fait droit aux réquisitions du procureur de la République.

AVIS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Jura. — Le Conseil municipal de Saint-Amour a donné, par 10 voix contre 5, un avis défavorable aux Franciscaines qui soignent, à domicile, et gratuitement, les malades.

— Le Conseil municipal de Digna donne un avis favorable au maintien des Sœurs de l'école libre.

— Le Conseil municipal de Chevraux donne un avis défavorable à la Congrégation de Châtel.

Seine-Inférieure. — Le Conseil municipal de Saint-Valéry-en-Caux a donné à l'unanimité un avis favorable aux Sœurs d'Ernemont et aux Sœurs de la Compassion.

Loire-Inférieure. — Le Conseil municipal de Touches a donné un avis favorable aux Sœurs d'Avranches et aux Frères de Ploërmel.

Yonne. — Le Conseil municipal de Noyers-sur-Serein a donné un avis favorable à la demande des Sœurs de la Providence.

Dordogne. — Le Conseil municipal de Nontron a donné un avis favorable à la demande des Sœurs de Nevers.

— Le Conseil municipal de Neuvic a donné un avis favorable aux Petits-Frères de Marie.

— Le Conseil municipal d'Antuéjac a donné un avis favorable aux Sœurs Ursulines de Malet.

— Le Conseil municipal de Toxane-Saint-Apre a donné un avis favorable aux Sœurs de la Sainte-Famille.

— Le Conseil municipal de Mussidan a donné un avis favorable à la demande des Petits-Frères de Marie.

— Le Conseil municipal de Chancelade a donné un avis favorable aux Sœurs Ursulines de Malet.

Vendée. — Le Conseil municipal de Saint-Fulgent a émis, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'autorisation des Frères de Saint-Gabriel qui dirigent une école dans cette paroisse.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

Le budget de 1902

La Commission du budget, dans sa séance d'hier, a continué l'examen du budget rectifié. Elle a rétabli l'ensemble du budget des cultes dont elle avait précédemment voté la suppression. Elle a toutefois demandé à entendre le président du Conseil sur l'interprétation à donner à quelques-uns des articles du traité de 1860 réglant la situation des fonctionnaires sardes passés au service de la France. Puis elle a maintenu la plupart de ses résolutions antérieures relativement au budget des postes et des télégraphes.

Abordant l'étude de la loi de finances, elle a, conformément aux conclusions du rapporteur général, rejeté les dispositions relatives aux affiches, aux pétroles et aux vinaigres.

Elle s'est en outre prononcée contre la création d'un certificat facultatif de capacité pour les mécaniciens conducteurs de machines à vapeur.

Enfin, elle a décidé d'assimiler le diplôme de fin d'études décerné dans les lycées de jeunes filles au brevet de capacité de l'enseignement primaire, sauf en ce qui concerne l'enseignement public.

A LA LEGION D'HONNEUR

Nous avons annoncé hier que M. Demagny quittait le secrétariat général de la chancellerie.

Le *Gaulois* annonce que le Conseil des ministres a examiné la candidature de M. Joseph Reynaud.

A moins d'un revirement imprévu, la nomination de M. Reynaud paraîtra incessamment au *Journal officiel*.

Le nouveau secrétaire général de la grande chancellerie est né à Die, dans la Drôme, le 11 décembre 1845.

Après avoir pris part à la guerre, en 1870, il entra dans l'administration.

Sa carrière y fut assez rapide. Chef du cabinet du préfet de Valence en 1874, on le retrouve, en mars 1892, chef du cabinet et directeur du personnel au ministère de l'Intérieur, avec M. Loubet, alors président du Conseil.

M. Reynaud est officier de la Légion d'honneur depuis le 20 juillet 1892.

Les 50 ans de la médaille militaire

En janvier, le 22, il y aura cinquante ans que fut créée la médaille militaire par le prince-président Louis-Napoléon Bonaparte.

A cette occasion, le grand-chancelier de la Légion d'honneur a, paraît-il, l'intention de donner une fête en son palais.

Le décret qui instituait la médaille militaire avait deux articles :

Il est créé une médaille militaire, donnant droit à 100 francs de rente viagère, en faveur des soldats ou sous-officiers de l'armée de terre et de mer placés dans des conditions qui seront fixées par un règlement ultérieur.

Un château national servira de maison d'éducation aux filles ou orphelins indigents des familles dont les chefs auraient obtenu cette médaille.

Il s'agissait du château de Rambouillet, auquel, du reste, sa destination ne fut pas maintenue.

Par règlement de février 1852, la médaille militaire devait être en argent, et d'un diamètre de 28 millimètres.

Un troisième décret, du 13 juin 1852, disait que les maréchaux de France, les généraux de division ayant commandé en chef devant l'ennemi, les ministres de la Guerre pouvaient, exceptionnellement, obtenir la médaille militaire; un quatrième décret, enfin, en date du 7 juillet 1852, accordait la même faveur aux ministres de la Marine, aux amiraux ayant commandé en chef devant l'ennemi.

Pendant ce demi-siècle, 29 femmes ont reçu la glorieuse médaille.

La Ligue des Femmes françaises

La Ligue des Femmes françaises, dont Mme l'amirale de Cuverville est la présidente d'honneur, a son bureau, pour Paris, ainsi composé :

Présidente : Mme la baronne de Brigode 42, rue de Grenelle.

Vice-présidente : Mme la marquise de Chambonas, 7, rue de Monceau.

Secrétaires : Mlle Frossard, 53, rue de Vaugirard; Mme Gervais, 53, rue de Vaugirard.

Trésorière : Mme Emile Hébert, 53, rue de Vaugirard.

Le Secrétariat, 53, rue de Vaugirard, est ouvert de 2 à 5 heures.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS

Notre correspondant des Sables-d'Olonne nous télégraphie que M. Gautret, député, informe ses électeurs qu'il ne se présentera pas aux prochaines élections et qu'il donne sa démission de maire des Sables-d'Olonne.

M. Gautret donne à cette décision des motifs d'ordre intime.

D'autre part, le bruit court que M. Gautret serait prochainement nommé dans un poste colonial.

LES OBSÈQUES DU SERGENT CLARAZ

Les obsèques du sergent Antoine Claraz, enseveli, il y a quelques jours, sous la neige, au Fréjus, ont eu lieu hier matin au milieu d'une nombreuse assistance, parmi laquelle on remarquait le général Courbebaisse, chef d'état-major général du 14e corps d'armée, représentant le général Zédé : les généraux de la garnison de Chambéry : deux adjoints de la municipalité lyonnaise; M. Krauss, député du Rhône, et diverses délégations de troupes de la région.

La cérémonie funèbre a eu lieu à l'église de la Rédemption : puis le cortège s'est dirigé vers le cimetière de Loyasse, où eu a procédé à l'inhumation.

Le cercueil disparaissait sous les nombreuses couronnes apportées par les officiers, sous officiers et soldats du 97e de ligne.

L'« ACTION CATHOLIQUE »

Le numéro de décembre de la revue l'Action catholique vient de paraître. Nous le signalons tout spécialement à l'attention des hommes d'œuvres qui y trouveront, en supplément, la table complète des matières contenues dans les numéros de l'année 1901.

Ils liront, du reste, avec grand intérêt, ce numéro de décembre qui contient de précieux renseignements :

— Sur les *Comités catholiques :* le programme, les statuts, l'organisation de ces Comités dans les diverses régions de la France;

— Sur les *Ecoles ménagères* et le moyen de les concilier avec le travail journalier de l'usine;

— Sur les *Mutualités scolaires* et les résolutions du Congrès de Paris-Plaisance;

— Sur les *Ligues contre la licence des rues* et les louables efforts tentés, à cet égard, tant en France qu'en Belgique;

— Sur les *Bibliothèques dramatiques* et les services que peuvent en attendre les directeurs de cercles et de patronages.

Ils y trouveront les *Vœux émis par l'assemblée des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais* en novembre 1901; des indications utiles sur les *Cantiques populaires*, les *Livres de prières populaires*, les *Conférences de Saint-Vincent de Paul*, les *Méthodes d'enseignement du catéchisme*, le *Mouvement catholique*, etc.; en même temps qu'une étude documentée sur les *Œuvres*.

—o—

On s'abonne à la revue l'*Action catholique* à la Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, ou à la *Croix du Nord*, 15, rue d'Angleterre, Lille.

France, 2 francs par an; étranger, 2 fr. 50 par an.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toutes les personnes qui en font la demande.

LES PETITES BARAQUES

Elles s'alignent sur les grands boulevards, à gauche et à droite, de la Madeleine à la place de la République. Elles dressent leurs quatre murs de planches, multicolores d'affiches bariolées. L'œil embrasse tous ces petits toits gris et cette longue enfilade de planches qu'on dirait peintes d'une couleur imprécise, tant les tons s'y mêlent sans souci d'harmonie.

Elles font ainsi leur apparition tous les ans, aux environs de l'an nouveau.

Pour aller à une affaire pressante, la ligne des boulevards n'est jamais la plus courte. Mais, un peu de gêne, une fois l'an, ne cause pas grand dommage, et les petites baraques apportent une si grande joie à beaucoup d'enfants de tout âge, qu'il siérait mal de s'en plaindre.

Et les pauvres camelots y gagnent leur vie.

Les quelques jours passés sur le boulevard à vendre de menus objets leur donneront le pain, et, si le client n'est pas rare, ils pourront, pendant l'hiver, faire du feu dans leur triste mansarde.

Qu'est-ce donc qu'un peu de gêne devant la joie des enfants et quand elle assure la vie à un grand nombre de malheureux?

Les petites baraques sont de petits bazars. Leur ensemble est une grande foire, où l'on peut acquérir de tout : depuis le jouet de l'enfant jusqu'à de pratiques ustensiles de ménage.

Il ne faudrait pas croire, en effet, que les enfants seuls y peuvent trouver intérêt. Les vendeurs disent : « Les parents se promènent avec leurs enfants; d'une pierre faisons deux coups, vendons aux deux. »

Et ils vendent..... des affiches — il paraît que, actuellement, la mode est à la collection d'affiches. Ils vendent..... du nougat — on en vend toujours et on dit toujours aussi qu'il est de Montélimar. Ils vendent des vieux livres. Ils vendent..... quoi encore? — du cirage, de la musique, des cartes de visite, des lampes, du pétrole, de la maroquinerie, des statuettes en plâtre, des estampes à bon marché, de la pâte à rasoir, des rasoirs, des couteaux, des tire-bouchons..... et beaucoup d'autres choses encore. Ils vendent même — une baraque tous les 200 mètres — des instruments pour battre les œufs à la neige, et faire de la purée de pomme de terre!

Et les antiquités..... Mais ce n'est pas là le jouet parisien.

Où est-il? A vrai dire, cette année, le véritable jouet nouveau s'est caché. De nouveautés, il n'en faut pas trop chercher.

— Voyez-vous, me disait un fabricant, c'est bien gentil de vendre des jouets nouveaux; mais les anciens, on ne peut pas les jeter au feu. Et puis, le concours des jouets de M. Lépine en a fait éclore beaucoup. Les fabricants qui lancent leur invention ne tiennent pas à la déprécier aux yeux des commerçants sérieux en la vendant aux camelots.

Toujours est-il que sur le boulevard, il n'y a guère que des *rossignols*, comme on dit en argot de métier pour désigner les objets démodés.

On ne trouvera donc pas l'esprit frondeur et satirique qui, ordinairement, caractérise le jouet français.

Ainsi, pas nouveaux : le soldat qui balaye dans la caserne, le vieux musicien qui joue du violon, le Chinois qui ressemble au père coupe toujours avec son sabre recourbé, les soldats de plomb, le *bleu* qui fait l'exercice, le Boer qui fusille l'Anglais et l'Anglais qui se défend... comme il peut, le pochardait qui lève la bouteille et le *coude*.

Par contre, voici plus intéressant : le bateau à vapeur — cher à M. Tourgnol, le fameux député anticlérical, qui, lors de l'arrivée du Tzar à Dunkerque, prétend s'être bien comporté sur le vapeur de nos honorables, malgré les vagues, — un soldat anglais qui reçoit..... disons le fouet administré par un Boer, — le baiser de France : c'est une petite poupée qu'un caoutchouc fait se lever du lit, et elle envoie un baiser à une autre poupée qui figure la France.

Voici encore : la poule qui picore en marchant et en chantant; un gardien de la paix en pèlerine qui marche gravement en levant son bâton blanc, les camelots, très irrévérencieux, l'appellent : escargot de trottoir.

Voici un Boxeur qui s'avance, un ours muselé qui se dandine en tenant un bâton derrière sa tête, un chien qui court en aboyant, un bébé qui pleure en marchant sur ses mains et ses genoux.

Un camelot vend une petite boîte, contenant un nez, deux yeux, de minuscules perruques en étoupe, grâce auxquels on peut, en disposant les doigts de certaine manière, obtenir toute espèce de physionomies, et il vend... la manière de s'en servir.

Il y a aussi les *Santos-Dumont* et les ballons dirigeables de tous genres, de toutes formes, qui évoluent autour de petites tours Eiffel, la cigale qui déploie ses ailes et chante..... même en hiver, les duellistes qui escriment sans se toucher jamais, les machines à coudre de bébé, le rémouleur, les armoires, les encriers, la souris qui *grignote* du sucre, les automobiles et motocycles, la balayeuse municipale, la marchande d'oranges, le phoque, la lessiveuse, l'homme sandwich, les guitaristes, les touples-sphère.....

Il y a encore des moteurs à pétrole qui actionnent des menuiseries mécaniques et qui peuvent s'adapter à toute espèce de machines, un meunier qui monte à son moulin et en redescend un sac de blé sur la tête.

Il y a le Chinois que les alliés font danser. Il y a..... etc., etc.

L. B.

INCONSÉQUENCE

Dernièrement, le Conseil municipal de Redon émettait un avis favorable à la demande d'autorisation des RP. PP. Eudistes qui ont dans cette ville un collège très florissant.

Mais cet avis favorable, basé sur le tort que ferait à la ville de Redon la fermeture du collège, était accompagné de considérants de nature à blesser profondément les religieux à qui la ville doit une partie de sa prospérité.

Le R. P. Léon, supérieur du collège, protesta contre ces considérants par une éloquente lettre ouverte adressée au maire de Redon.

Nous en citons les passages suivants :

Jusqu'ici, Monsieur le maire, je me refusais obstinément à vous croire mal disposé à notre égard; nos rapports, limités de part et d'autre au strict nécessaire, avaient toujours été empreints de bienveillante courtoisie; comme maire, vous m'avez toujours depuis dix ans accordé le peu que j'avais à vous demander; comme père de famille, au départ d'Henri, le dernier de vos quatre fils élevés par nous, vous m'avez spontanément écrit une lettre de remerciements non seulement polie, mais même frappée au coin d'une reconnaissance émue, et dont je fus sincèrement touché.

. . . . . .

Vous êtes, vous, Monsieur le maire, un ancien élève des Eudistes; vos fils ont été élevés ici sous vos yeux chez les Eudistes, et vous avez pu parler sérieusement dans un acte officiel, alors que personne ne vous en priait, de nos menées politiques! Vous savez très bien que nous ne nous occupons pas de politique, que nous nous accommodons suffisamment de tous les régimes gouvernementaux et de toutes les nuances républicaines, pourvu qu'on nous laisse la liberté de prier et de travailler en commun, et qu'on ne porte pas de trop graves atteintes à nos droits de propriété.

Nos menées politiques! Qui les a vues, qui les a suivies, qui peut les dénoncer?

Ah! sans doute, nous ne sommes pas enthousiasmés de ce qui se passe à l'heure présente : nous sommes traqués, persécutés, menacés d'exil et de mort civile, au nom de la loi, par des sectaires et des francs-maçons qui nous détestent; le sourire aux lèvres et l'air satisfait ne nous conviendraient guère, vous en seriez le premier surpris, Monsieur le maire!

Ah! sans doute, nous sommes heureux de constater que si quelques-uns de nos anciens élèves nous abandonnent ou nous trahissent en ces jours sombres, d'autres viennent se grouper en grand nombre autour de nous et nous réchauffent de leurs ardentes sympathies et de leurs paroles reconnaissantes!

Ah! sans doute, nous disons à nos élèves tous les jours : « Aimez Dieu, servez la France. Soyez toujours fidèles au Dieu de votre jeunesse, car vous vous retrouverez en sa présence au dernier jour : préparez-vous à devenir des serviteurs passionnés de la France. On l'égare aujourd'hui dans les sentiers tortueux de l'erreur et de l'impiété, vous la ramènerez plus tard, ce sera votre tâche glorieuse, dans les voies larges et droites de ses grandes traditions d'idéal et de foi chrétienne. Vous rendrez au peuple qui souffre le Christ qui seul a dit : *Misereor super turbam*, et qui seul peut le rammer avec le pain miraculeux de son Evangile et les ressources incalculables de son amour. »

Si ce sont là des menées politiques, nous en sommes coupables et nous le reconnaissons sans sourciller. Si de tels sentiments, si de semblables paroles méritent la mort, oh! que la mort vienne, car nous ne pouvons rien y changer, et — quoi qu'en aient pu penser quelques-uns mêmes de nos amis — nous, les fils du P. Eudes, nous les fils du P. Le Doré, nous préférerons toujours, demain comme hier, la mort à la souillure.

Dans le cas spécial qui nous occupe et où je tiens expressément à me renfermer, les quatorze votants du 17 novembre n'ont pas montré cette préoccupation exclusive. Ont-ils contenté la majorité des électeurs? l'avenir le dira, mais si j'interroge autour de moi non seulement les représentants des anciens partis, mais même de vieux républicains libéraux, indépendants, si je m'adresse à la masse des propriétaires et des commerçants, aux hommes d'affaires, aux patrons, aux chefs ouvriers, aux pauvres eux-mêmes, je ne recueille partout que des sentiments bienveillants.

Ce serait exagérer que de dire : tous sont nos amis, ce ne serait pas excessif d'affirmer leur unanimité à reconnaître que depuis plus de soixante ans nous faisons du bien à Redon, bien commercial, bien moral et bien intellectuel. Par la persistance extraordinaire d'un collège qui se recrute encore à Angers, à Mayenne, à Brest, à Morlaix, à Guingamp, à Nantes, à Rennes, à Saint-Malo, etc., sans coûter un sou à la commune, nous contribuons à l'illustration d'une ville qui est ses jours de gloire dans les siècles passés, mais qui aujourd'hui tomberait manifestement au rang d'un simple chef-lieu de canton, sans l'aide de deux ou trois institutions au milieu desquelles la nôtre occupe incontestablement le premier rang.

Pour nous, quel qu'il arrive, Monsieur le maire, nous continuerons simplement et pacifiquement — sans vous créer d'ennuis — notre glorieuse et lourde tâche jusqu'au jour où nous en serons arrachés de force. Nous remettons notre cause entre les mains de Dieu; il nous accorderait une belle vengeance si dans quelques années les Eudistes avaient à élever dans la science et dans la vertu, dans le culte de la patrie si doux aux cœurs français, et dans la foi chrétienne si réconfortante à l'heure de la mort, les fils de vos fils et vos arrière-petits-fils. Nous le ferions comme par le passé — dussions-nous en souffrir encore d'injustes reproches et de réels dommages — avec le plus complet et le plus impartial dévouement.

ANGLAIS & BOERS

La victoire de de Wet

Il n'y a pas de détails nouveaux, et même les journaux anglais en paraissent étonnés, mécontents. Ils en induisent que le désastre a été beaucoup plus considérable que ne l'avoue la dépêche officielle.

Quand il arrive que les colonnes anglaises ont obtenu un succès quelconque, lord Kitchener compte ses prises comme un banquier ses pièces d'or. Il n'oublie ni une cartouche, ni un mouton, ni aucune bête cornue. Quand, au contraire, « il est touché », il devient quasi muet. — Attendons, les nouvelles viendront.

En attendant, plusieurs correspondants anglais constatent que la guerre est reprise avec une grande activité dans tout l'Etat d'Orange. C'est la campagne d'été qui va se poursuivre.

L'activité des Boers

Londres, 27 décembre. — On mande de Prétoria le 26 décembre :

De forts détachements de Boers bien déterminés se tiennent en embuscade sur différents points du district de Tafelkop, attendant le passage de petites colonnes anglaises.

Capture d'un field-cornet

Bloemfontein, 26 décembre. — Une colonne anglaise a capturé le field-cornet Dutoit, au sud-est de la colonie d'Orange.

Dépêches diverses

Standerton, 29 décembre (par service spécial)

— Les pertes du détachement d'infanterie montée surpris par les Boers dans le district d'Ermelo, colonne Spens, ont été de 10 tués et 15 blessés.

Une dépêche de Prétoria au *Daily Mail* annonce que le commandant anglais Chapman, qui s'était distingué dans l'affaire du fort d'Ithala, a eu encore un engagement avec les Boers sur la frontière du Zoulouland.

Le *Morning Post* exprime un peu de mécontentement du manque absolu de nouvelles officielles, et fait remarquer que jusqu'à présent, on ne sait rien de ce qui a eu lieu le 19 décembre à Ermelo.

EN CHINE

Londres, 28 décembre. — Plusieurs journaux publient la dépêche suivante de Pékin, 27 décembre :

La cour est maintenant à quatre jours du chemin de fer. Elle compte arriver à Pékin le 7 janvier.

Londres, 28 décembre. — On mande de Changhaï au *Standard*, le 27 décembre :

Le bruit court que Yuan-Chi-Kaï a conseillé à la cour de rester à Pao-Ting-Fou jusqu'à ce que les ministres étrangers aient consenti à rendre Tien-Tsin aux Chinois.

TRIBUNAUX

A PROPOS DE PRESBYTÈRE

Depuis plusieurs années, la municipalité de Givry (Saône-et-Loire) refusait, sous mille prétextes, au desservant du hameau de Cortiambles, coupable d'avoir ouvert une école congréganiste florissante, la jouissance d'un nouveau presbytère régulièrement affecté par arrêté préfectoral. Le maire, malgré les réclamations de l'évêché et les injonctions de la préfecture, s'obstinait à refuser les clés au desservant. En présence de ce mauvais vouloir, il fallut bien saisir la justice. Le tribunal de Chalon-sur-Saône, par de mauvaises raisons de procédure, avait rejeté la juste demande du desservant et l'avait condamné aux dépens. Le 18 décembre courant, la Cour de Dijon a réformé ce jugement et pleinement reconnu le droit du desservant.

Après avoir entendu à l'audience d'assez dures vérités, le maire de Givry devra remettre au desservant les clés de son presbytère, s'il ne veut pas l'y voir entrer avec l'aide des gendarmes, comme il est aujourd'hui en droit de le faire. La commune payera tous les frais de première instance et d'appel; les contribuables apprendront ce que coûte l'anticléricalisme.

CINQ MARINS EN CONSEIL DE GUERRE

Le rapporteur du Conseil de guerre maritime de Brest a terminé l'instruction de l'affaire de l'agression nocturne commise, sur la route de Pontanézen à Lambézellec, contre quatre sous-officiers d'infanterie coloniale.

Les inculpés, cinq marins de l'Etat, vont être traduits devant le Conseil de guerre. L'affaire viendra dans la première quinzaine du mois de janvier.

ANTIMILITARISTES CONDAMNÉS

Montbrison, 28 décembre. — MM. Vernay Benoît, gérant du journal le *Drapeau rouge*, et Roubaix Césard, rédacteur à la même feuille, ont comparu aujourd'hui devant la Cour d'assises de la Loire.

Ils étaient poursuivis pour provocation de militaires à la désobéissance aux ordres de leurs chefs et pour excitation au vol et au pillage par la voie de la presse.

Le siège du ministère public était occupé par M. Royer, procureur de la République; Me Julien Dumas, député de l'Ariège, présentait la défense.

Les deux prévenus ont été reconnus coupables, avec admission de circonstances atténuantes, et condamnés à un mois de prison et 1 000 francs d'amende.

LES SUITES D'UNE CATASTROPHE

La 1re Chambre du tribunal civil de la Seine a statué aujourd'hui sur une demande en 100 000 francs de dommages-intérêts formée par M. Vangeucroye, une des victimes d'un accident de chemin de fer qui eut lieu le 14 août 1900, à Persan-Beaumont.

Le tribunal a ordonné une expertise médicale et a condamné la Compagnie du Nord à verser à M. Vangeucroye à titre de provision une somme de 10 000 francs.

MINEURS CONDAMNÉS

Chalon-sur-Saône, 28 décembre. — On se rappelle que trois mineurs de Montceau-les-Mines, pendant une nuit de novembre dernier, assaillirent successivement 18 ouvriers qui rentraient du travail, agression qui motiva une question de M. Bouveri, député, au président du Conseil.

On avait relevé à la charge des agresseurs de nombreux coups de poing, 9 coups de couteau, 3 coups de revolver. 3 des victimes avaient été terrassées. Une autre, atteinte par une balle de revolver, a été préservée par de la soie, qui a amorti la balle. Trois ont été grièvement blessées de coups de couteau; l'une d'elles est restée alitée vingt-quatre jours.

Le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

Guichard, à un an de prison, Vingère et Kelanquin, à dix mois de la même peine.

INCENDIE D'UNE USINE DE PÉTROLE

Juvisy, 28 décembre. — Un incendie qui a jeté un vif émoi dans toute la banlieue de l'Orléans, s'est déclaré dans l'usine de pétrole des fils de A. Deutsch.

A 4 heures, ce matin, on entendait à deux lieues aux alentours de Juvisy une formidable explosion.

Les vitres furent ébranlées ou même cassées à Athis et jusqu'à Ablon : c'étaient les réservoirs de l'usine qui sautaient.

Cette usine est située sur la rive gauche de la Seine, à peu de distance du nouveau pont de Juvisy-Draveche, au pied duquel se trouvent maintenant un grand nombre de villas, restaurants, etc.

L'usine a été longtemps isolée, mais depuis quelques années elle est presque reliée à ces villas par une ligne de cottages qui ont été construits au bord de l'eau.

C'est dire la terreur qui a régné parmi les habitants quand le sinistre s'est produit.

Tous couraient affolés sur la berge, cherchant un refuge, tandis qu'une immense gerbe de flammes s'élevait dans la nuit, et éclairait l'horizon jusqu'au pied des collines d'Athis, en répandant une aveuglante lumière sur la Seine.

Plusieurs de ces réservoirs ont été successivement atteints par l'incendie, qui s'est déclaré on ne sait ou ni comment.

Il n'y avait, à cette heure, qu'un veilleur. Il a disparu. On n'a eu heureusement aucune autre mort à déplorer.

Les pompiers de toutes les communes voisines sont accourus et ont vainement essayé d'éteindre les flammes.

Ils ont au moins circonscrit le dommage, mais c'est vers midi seulement que tout danger a été conjuré et l'incendie maîtrisé.

EVANGILE

du dimanche dans l'octave de Noël

En ce temps-là, le père et la mère de Jésus étaient dans l'admiration des choses que l'on disait de lui. Siméon les bénit, et dit à Marie sa mère : Cet enfant est pour la ruine et pour la résurrection de plusieurs dans Israël, et pour être en butte à la contradiction (et votre âme même sera percée d'un glaive), afin que les pensées secrètes de bien des cœurs soient découvertes. Il y avait aussi une prophétesse nommée Anne, fille de Phanuël, de la tribu d'Aser. Elle était fort avancée en âge, et avait vécu sept ans avec son mari depuis qu'elle l'avait épousé étant vierge. Elle était alors veuve, âgée de quatre-vingt-quatre ans; elle demeurait sans cesse dans le temple, servant Dieu jour et nuit dans les jeûnes et dans les prières. Etant donc survenue en cette même instant, elle se mit à louer le Seigneur, et à parler de lui à tous ceux qui attendaient la rédemption d'Israël. Après que Joseph et Marie eurent accompli tout ce qui était ordonné par la loi du Seigneur, ils s'en retournèrent en Galilée à Nazareth. Cependant l'enfant, rempli de sagesse, croissait et se fortifiait, et la grâce de Dieu était en lui.

(S. Luc, II, 33.)

LES FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche 29 décembre. — DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE NOËL. SAINT THOMAS DE CANTORBÉRY, *évêque et martyr*. — L. 30. DE L'OCTAVE DE NOËL. — M. 31. SAINT SYLVESTRE, *pape et confesseur*. — *M.* 1er janvier. LA CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR ET L'OCTAVE DE SA NATIVITÉ. — *J.* 2. L'OCTAVE DE SAINT ÉTIENNE. — V. 3. SAINTE GENEVIÈVE, *vierge, patronne de Paris*. — S. 4. L'OCTAVE DES SAINTS INNOCENTS. — D. 5 (vacant). VIGILE DE L'ÉPIPHANIE.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

Mme Julie Oblin, à Bohain (Aisne), à 50 ans.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ NOTRE SALUT

(200 jours d'indulgences)

ÉCHOS RELIGIEUX

Mgr Oury à Oran

Notre correspondant d'Oran nous écrit que la semaine dernière, Mgr Oury, archevêque d'Alger, a rendu visite à Mgr Cantel, évêque d'Oran. Sa Grandeur a bien voulu visiter tous les établissements religieux de la cité oranaise.

Elle a également fait une visite à M. le préfet et à M. le général commandant la division.

Noces de diamant

Le vénéré Mgr Collet qui, après avoir dirigé avec tant de zèle pendant trente-cinq ans, en qualité de curé, la belle paroisse de Saint-Servan, y goûte depuis l'an dernier un repos bien gagné, vient de célébrer ses noces de diamant sacerdotales.

Il avait choisi pour cette cérémonie l'orphelinat Saint-Joseph, dont il est le fondateur; les orphelins étaient au premier rang pour fêter leur bienfaiteur, mais un grand nombre d'habitants de la ville s'étaient joints à eux pour apporter en la circonstance, à leur ancien et tant aimé pasteur, le témoignage de leur affectueuse et persistante vénération.

Mgr Collet fut et est resté l'ami des Œuvres de mer, que connaissent si bien les vaillants matelots de Saint-Malo et de Saint-Servan.

ŒUVRES DE MER

MM. Lalonette, à R., 5 fr. — Abbé Ph. Tranchemière, La R. (Ille-et-Vilaine), 10 fr. — Mme la baronne de La Roncière Le Noury, à E. (Eure), 100 fr. — Mme la comtesse de Quatrebarbes, à L. (Mayenne), 20 fr. — P. Mangon de la Landes, à Neuilly, 5 fr. — Mme Faverault, à St-Père-en-Retz (Seine-Inférieure), 5 fr. — Le Clerc, à St-L. (Manche), 10 fr. — A. D., à D., 40 fr. — Mme l'amirale Fourichon, 1000 fr. — Varin d'Ainville, château de Servas, 20 fr. — Aristide Chapon, à J. (Ille-et-Vilaine), 5 fr. — A. Rosier, à D. (Jura), 20 fr. — Abbé Villa Noël, à R. (Charente-Inférieure), 10 fr. — Mme la baronne Henry, villa Boston Golon, 10 fr. — M. Portin, à Neuville-V. (Calvados), 20 fr. — Magneur, pharmacien, à St-L. (Lot-et-Garonne), 40 fr.

M. Rambaud, à P. (Vosges), 10 fr. — Mme Bourdeleau-Legrand à M. (Sèvre-et-Oise), 5 fr. — M. Roger, à T. (Haute-Garonne), 50 fr. — M. le colonel d'Armandy, 40 fr. — M. Salome, 10 fr. — Sa domestique, 2 fr. — Mme T., 100 fr. — M. Hubert Delerne, à N. (Alpes-Maritimes), 20 fr. — Par le Comité de Palmpol, 1158 fr. 55. — Par le Comité de La Rochefoucauld, 213 fr. — Vente de charité par le Comité de Paris, Mme Delaunay, 100 fr. — Par le Comité de Paris, Mme la comtesse Mulzech, 5 fr. — Par le Comité de Dijon, 52 fr. 40. — Par le Comité de Grenoble, 601 fr. 75.

Mme Faulrie de la Jullée, 100 fr.; Mme de Cévilly, 20 fr. — Par le Comité de Paris, vente de charité. Comptoir n° 1 avec le concours de Mmes : d'Agis, Bertin, amirale Bienaimé, Barthe, Clarke de Girardin, Saint-Hilaire, Humbert Letellier, Mellay, de Marseul et Vauillier, de la Roque, Vicomte Touchard, amirale Touchard, 1583 fr. 50. — Loterie, 450 fr. — M. le Dr Le Garrec, à L. (Morbihan), 10 fr. — M. l'abbé Galité, à N. (Alpes-Maritimes), 10 fr.

« ÉCHOS DE NOTRE-DAME DE FRANCE »

SOMMAIRE DU NUMÉRO 100. — 15 DÉCEMBRE 1901

A nos lecteurs. — Nouvelles de Jérusalem. — Les incidents du Saint-Sépulcre. — Bénédictines du Calvaire. — S. G. Mgr Appodia. — Le pèlerinage des hommes. — A travers la Méditerranée. — Une croix de Jérusalem à Louvain. — Le Congrès juif sioniste de Bâle. — Les Croisés du Purgatoire.

Abonnement un an : 3 fr. ; un numéro, 0 fr. 30. *Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.* — Un numéro spécimen est envoyé *franco* sur demande.

MON ALMANACH 1902

Se hâter d'en demander si l'on veut en avoir encore, car ses 200 000 exemplaires sont presque tous envolés pour la plus grande joie de nos lecteurs.

D'après les échos de notre courrier : « La gaieté y va de pair avec l'édification. » « C'est un brave petit combattant pour toutes les causes actuellement en péril. » « Pimpant, alerte, bien paré de gravures, émouvant et rieur tour à tour. » « Un trésor d'indications pour les ouvriers de la terre. »

Excellent cadeau d'étrennes pour les patronages et les autres œuvres, pour les tournées des porteurs aux foyers ruraux ou même citadins.

Prix : 0 fr. 15 l'exemplaire, port : 0 fr. 10. *Remises :* 7/6, 70/50, 150/100.

Colis-postaux : 51 dans 3 kilos; 88 dans 5 kil.; 175 dans 10 kilos.

Maison de la Bonne Presse
5, RUE BAYARD, PARIS VIIIe

FEUILLETON DE LA CROIX DU 29 DÉCEMBRE 1901 — 54 —

Le journal d'un solitaire

25 février 1888. — Le Dr Fournier est maintenant établi à Coëtlosquet. Il commence à visiter quelques malades. J'espère pour lui qu'il réussira. Malheureusement sa qualité d'étranger et son ignorance de la langue bretonne sont des obstacles. Aubriac était dans les mêmes conditions, et cela ne l'a pas empêché d'exercer pendant douze ans, en dépit de son caractère violent et de son impiété.

Je suis frappé des mauvaises conditions où se trouvent beaucoup d'ouvriers et de cultivateurs de cette région. Nous n'avions ni médecin ni pharmacien depuis le départ d'Aubriac, à sept lieues à la ronde; il y a quelque chose à faire. J'étais navré de voir les pauvres mourir sans soin dans des taudis épouvantables.

30 mars 1888. — Aujourd'hui, en me promenant avec le docteur, nous avons grimpé sur un plateau qui domine le bourg. M. Fournier, qui ne connaissait pas cet endroit, s'est extasié sur le site, et comme nous parlions médecine, il me déclara que c'était un magnifique emplacement pour un hôpital : entouré de bois, dans l'air pur et vif, à l'abri des brouillards de la vallée et exposé au Sud-Est, ce plateau réalisait pour lui tous les désiderata de la science. Il déplore comme moi l'insuffisance des soins médicaux dans les campagnes.